



Convocation

Coupe Drôme Ardèche Paule & Jacques IFFLY

• Règlement sportif :

- Les rencontres se feront sous l'autorité des règlements nationaux.
- Présentation des licences obligatoire (FFVB ou affinitaire).
- Toutes les équipes convoquées doivent être présentes et en tenue à l'horaire indiqué, même si elles ne jouent pas le premier match. **Elles doivent également assister à tous les matchs et seront sollicitées pour tenir la table de marque.** Les équipes qui ne respecteront pas ces critères pourront être disqualifiées.
- Chaque club présentant plusieurs équipes d'un même genre doit fournir au moins 7 jours avant la compétition la liste des joueur(se)s composant chaque équipe (jusqu'à 12 noms). Les passerelles étant interdites en Coupe.
- Matches en 2 sets gagnants de 25pts, set décisif en 15pts.
- Un joueur ne pourra pas jouer dans deux équipes différentes du 1^{er} tour à la finale. En raison des points Bonus, un joueur licencié FFVB ne pourra jouer la coupe qu'avec l'équipe FFVB de son club (si une équipe affinitaire est aussi engagée).
- L'organisateur se réserve le droit d'adapter les formules sportives.
- **Chaque équipe doit amener ses propres ballons** sauf sur le Tour final.
- Des points d'avance (Points BONUS) seront appliqués à chaque set sauf au set décisif pour lequel ce chiffre est à diviser par deux (arrondi au chiffre supérieur – cf tableau ci-dessous*).
- Rappel, changement d'appellations : PN devient R1, R1 devient R2, R2 devient R3
- **Forfaits** : il est demandé aux équipes de prévenir le comité au plus tôt afin de ne pas pénaliser le fonctionnement et les participants (joueurs, arbitres, organisateurs) de la coupe. En cas de forfait, une amende est appliquée (50€ à 150€) → se référer au **RGED** .
- Joueurs grillés et **autres points non précisés** → se référer au **RGED** :
http://www.volley2607.fr/download/RGED_olympiade2016-2020.pdf

• Arbitrage : il est réalisé par des arbitres officiels.

Points BONUS*							
	Loisir	Dép'	R3	R2	R1	Nationale3	Nationale2
Loisir	0						
Dép'	0	0					
R3	2	2	0				
R2	3	3	2	0			
R1	4	4	3	2	0		
Nationale3	5	5	4	3	2	0	
Nationale2	6	6	5	4	3	2	0

Renseignements : volley2607@yahoo.fr ou 04 75 75 47 97

Comité 26-07 de volley-ball – 71 rue Latécoère – 26000 Valence - Tél : 04 75 75 47 97
Site www.volley2607.fr - mail volley2607@yahoo.fr

SPORTIVE



TOUR 1 : Samedi 09 décembre à St Marcel d'Ardèche à 14h, Complexe sportif

Poule A Arbitre : arbitrage équipe en attente

1. AVO Privas 1 (Dép)
2. US Aubenas VB 1 (Dép)
3. Barbières Loisirs 1 (Dép)

Poule B Arbitre : arbitrage équipe en attente

1. VB St Just/St Marcel 1 (Dép)
2. Montélimar VB 2 (R3)
3. US Aubenas VB 2 (Dép)

Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient.

TOUR 2 : Samedi 06 janvier à Privas à 14h, Gymnase Tauléac

Poule A Arbitre : Didier PETIT

1. VB St Just/St Marcel 1 (Dép)
2. Guilherand-Granges VB 1 (Dép)
3. US Aubenas VB 1 (Dép) [Pénalité]

Poule B Arbitre : Philippe LAKEHAL

1. AVO Privas 1 (Dép)
2. SL Margès 2 (Dép)
3. Montélimar VB 2 (R3) [Forfait sur blessure]

Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient.

TOUR 3 : Samedi 10 février à Guilherand-Granges à 15h15, Gymnase J-F Lamour

Poule A Annulé suite au forfait de Privas

1. FRJEP Charnas 1 (Dép)
2. Guilherand-Granges VB 1 (Dép)
3. AVO Privas 1 (Dép) [Forfait]

Poule B Arbitre : Gérard GARCIA

1. VB St Just/St Marcel 1 (Dép)
2. SL Margès 2 (Dép)
3. COS Volley Pont de l'Isère 1 (Dép)

Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient.

TOUR 4 : Samedi 31 mars à 14h – Poule A à Montélimar (Marguerite Duras) – Poule B à Margès (Intercommunal)

Poule A à Montélimar Arbitre : équipes Garçons

1. Montélimar VB 1 (R3)
2. VB St Just/St Marcel 1 (Dép)
3. Guilherand-Granges VB 1 (Dép)

Poule B à Margès Arbitre : Stéphane DELOBELLE

1. SL Margès 1 (R3)
2. FRJEP Charnas 1 (Dép)
3. SL Margès 2 (Dép)

Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient.

TOUR FINAL

Samedi 26 mai à Mours St Eusèbe à 12h30, gymnase Louis Eymery (après 13h, il sera impossible de jouer)

Demi-finales

Ordre des matchs (début 13h30)

Terrain A : Montélimar VB 1 (R3) / FRJEP Charnas 1 (Dép) - Arbitre : Claude MOUNIER

Terrain B : SL Margès 1 (R3) / VB St Just/St Marcel 1 (Dép) - Arbitre : Marie-Odile DUPRE

Puis **Petite-finale (vers 15h30) sur Terrain B**, Arbitre : Gérard GARCIA

Puis **Finale (vers 17h)**

Arbitres : Gérard GARCIA & Guillaume DEBIONNE





TOUR 1 : Annulé suite à 2 forfaits

- A. AS La Motte VB 1 (Dép)
- B. US Aubenas VB 2 (Dép)
- C. COS Volley Pont de l'Isère 2 (Dép)
- D. Montélimar VB 2 (Dép)

FORFAITS

Montélimar VB 1 (R3)
Guilherand-Granges VB (Loisir)

Les 4 équipes se qualifient pour le second TOUR.

TOUR 2 : Samedi 10 février à Aubenas à 14h, Roqua

Poule A Annulé suite au forfait de Pont de l'Isère

- 1. SL Margès 1 (R3)
- 2. US Aubenas VB 2 (Dép)
- 3. COS Volley Pont de l'Isère 2 (Dép) [Forfait]

Poule B Arbitre : Claude MOUNIER

- 1. US Aubenas VB 1 (R3)
- 2. Montélimar VB 2 (Dép)
- 3. AS La Motte VB 1 (Dép)

Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient.

TOUR 3 : Samedi 31 mars à 14h – Poule A à Montélimar (Marguerite Duras) – Poule B à Margès (Intercommunal)

Poule A à Montélimar Arbitre : Marie-Odile DUPRE

- 1. US Aubenas VB 1 (R3)
- 2. FRJEP Charnas 1 (R1)
- 3. US Aubenas VB 2 (Dép)

Poule B à Margès Arbitre : Gérard GARCIA

- 1. SL Margès 1 (R3)
- 2. Montélimar VB 2 (Dép)
- 3. COS Volley Pont de l'Isère 1 (R2)

Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient.

TOUR FINAL

Samedi 26 mai à Mours St Eusèbe à 13h15, gymnase Louis Eymery
(Les garçons font la marque pour les filles)

Demi-finales

Ordre des matchs (début 14h30)

Terrain A : US Aubenas VB 1 (R3) / Montélimar VB 2 (Dép) - Arbitre : Claude MOUNIER

Terrain B : SL Margès (R3) / FRJEP Charnas 1 (R1) - Arbitre : Marie-Odile DUPRE

Puis Petite-finale (vers 15h30) sur Terrain B, Arbitre : Guillaume DEBIONNE

Puis Finale (vers 18h30)

Arbitres : Guillaume DEBIONNE & Gérard GARCIA



CLASSEMENT Coupe 2017

Coupe Drôme Ardèche - Seniors "Paule & Jacques Iffly"

Merci à tous les clubs qui ont accueilli les tours de coupe cette année. Le Tour final a eu lieu à Romans sur Isère. Merci aux arbitres et à l'encadrement en général. Enfin merci à tous ceux qui ont participé, dans une ambiance très conviviale et avec beaucoup de fair-play.

FEMININES

- 1. VB Romans 2 (Régionale 3)**
- 2. SL Margès 1 (R3)**
- 3. Peyrins VB 2 (Dép')**
- COS Volley Pont de l'Isère 1 (Dép')
- Guilherand-Granges VB 1 (Dép')
- VB St Just – St Marcel (Dép' Jeunes)
- US Aubenas VB 1 (Dép')
- JS St Paul Lès Romans 1 (Dép')
- US Aubenas VB 2 (Dép')
- FRJEP Charnas 1 (Dép')
- AS La Motte VB 2 (Dép')

Trophée de la meilleure Dép' : Peyrins VB 2



MASCULINS

- 1. FRJEP Charnas 1 (Régionale 1)**
- 2. COS Volley Pont de l'Isère 1 (Régionale 1)**
- 3. US Aubenas VB 1 (Dép')**
- SL Margès (R3)
- Valence ACE 1 (Dép')
- Guilherand-Granges VB (Loisir)

Trophée de la meilleure Dép' : US Aubenas VB 1

